

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **17 (1881)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

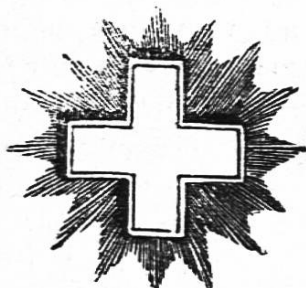
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

15 MARS 1881

XVII^e Année.

N^o 6.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Importance de l'étude des grands écrivains pour les instituteurs. — De la gymnastique pour les jeunes filles. — Privilèges curieux des instituteurs en Espagne au XIV^e siècle et un trait curieux du temps présent. — Caisse mutuelle de secours. — Correspondance de Vaud-Genève. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Ephémérides pédagogiques. — Partie pratique.

Importance de l'étude des grands écrivains pour les instituteurs.

Les grammaires ne donpent pas le style.

(MIRABEAU.)

La véritable grammaire est dans les écrits
des bons auteurs. (BESCHERELLE.)

Qu'on y prenne garde, c'est un grammairien, un lexicographe compétent lui-même qui le dit : « la meilleure, la véritable grammaire est dans les écrits des bons auteurs. » En effet, les grammaires tendent à nous initier au mécanisme de la phrase, à la connaissance des formes ; elles nous apprennent à éviter les fautes et les incorrections. Mais c'est dans les auteurs seuls qu'on apprend à s'exprimer. « Soumettez au grammairien » la plus belle strophe, disait un critique ; son œil, soyez-en sûr, n'y » cherchera ni la pensée, ni le sentiment, ni l'art de l'écrivain ; » non, mais il tuera cette phrase si brillante, il la déchirera

le pense à l'opinion défavorable que les gens de lettres, et même les gens du monde avaient conçu au siècle dernier de tout ce qui tenait de près ou de loin au maître d'école et qui avait atteint jusqu'aux beaux noms même de pédagogue et de pédagogie, regardés longtemps comme synonymes de pédant et de pédantisme pour ne rien dire de pis. Dieu merci, nous ne vivons plus au temps où un mauvais plaisant pouvait avec quelque apparence de raison proposer de mettre sur la tombe de deux magisters cette burlesque parodie de l'épithaphe de Léonidas et de ses braves aux Thermopyles :

Passant, va dire à Paris que nous sommes morts pour la défense d'un adjectif
et d'un substantif.

Mais en dépit de nos progrès de divers genres, il nous manque encore souvent à nous hommes d'école, une manière de dire les choses qui les rende attrayantes pour le grand public, ce tour aisé, coulant, naturel, familier ou élégant, noble ou énergique, qui dénote un esprit orné, sinon l'écrivain de style qu'il est toujours difficile à chacun, même aux mieux doués, de devenir. Cet esprit orné servirait certes bien plus sûrement à populariser l'homme d'école que sa participation au service militaire et le port momentané de l'uniforme.

C'est à acquérir ce talent, que nous devons travailler. Et c'est à éveiller les goûts littéraires chez ceux qui ne les comprennent pas, et à les fortifier chez ceux qui ont le sentiment de la beauté de la forme que doit songer notre théorie, plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, où elle a trop sacrifié au côté didactique. Sans négliger ce dernier, cultivons aussi la grâce dans l'expression, dont Voltaire a dit qu'elle valait mieux que ce qu'elle avait à exprimer :

Joindre l'agréable à l'utile
Est chose toujours difficile :
Aussi l'écrivain qui le fait
Aux yeux d'Horace est-il parfait.

A. DAGUET.

De la gymnastique pour les jeunes filles.

Dernièrement, du 4 au 10 octobre, un cours de gymnastique pour les jeunes filles a été donné, dans la ville fédérale, à 36 instituteurs primaires et secondaires du canton de Berne. Le cours, dirigé par M. Niggeler, a eu lieu dans le local de l'Etat, proche la porte d'Aarberg. Les leçons étaient données en allemand ; malgré cela, deux instituteurs de la partie française du canton y assistaient.

Un correspondant du *Berner-Schulblatt* regrettait amèrement l'indifférence des Jurassiens pour les cours de répétition donnés dans l'ancien canton. Ce qui n'empêche pas que les instituteurs parlant la langue fran-

çaise ont toujours fait les avances et que jamais on n'a vu un collègue allemand assister aux cours organisés de temps à autre dans le Jura bernois.

Le programme du cours portait principalement sur les exercices d'ordre et les exercices libres. Des exercices spéciaux ont également été exécutés avec les engins suivants : la double échelle horizontale, l'échelle oblique, les perches verticales, les perches obliques, la corde longue, les parallèles et la barre de fer.

Ce dernier appareil est un des plus utiles dans l'éducation physique des jeunes filles, surtout en ce qui concerne l'exécution des mouvements demi-liés, ainsi que les appelle le docteur Le Blond dans sa *Gymnastique hygiénique et médicale*. Inventée par le professeur Jæger, de Stuttgart, la barre de fer remplace avantageusement la barre à sphères de Laisné et la canne de bois de Ulias et des gymnastes suisses. La barre de fer est un appareil obligatoire dans toutes les écoles de la Suisse, et le directeur du cours, M. Niggeler, a publié un manuel spécial pour les exercices qu'on peut exécuter avec cet engin (1).

La gymnastique est obligatoire, dans le canton de Berne, pour les jeunes filles qui fréquentent l'école secondaire. Beaucoup de maîtres primaires enseignent aussi cette branche éminemment utile au développement des forces, du courage et de l'harmonie des proportions chez les jeunes personnes.

Il est à regretter que beaucoup de maîtres enseignent la gymnastique aux filles de la même manière qu'aux garçons. Cela peut avoir lieu à Paris et dans les grandes villes de France, où les jeunes personnes, pour les exercices du corps, revêtent un habillement spécial qui permet beaucoup de mouvements, impossibles à faire exécuter chez nous, surtout en public. Les exercices de gymnastique avec les garçons ont une allure militaire qui doit absolument disparaître avec les jeunes filles. Les populations ne seront pas alors froissées dans leurs sentiments, surtout si le maître joint un peu de tact à une connaissance sérieuse de la branche à enseigner.

Le but que se proposait M. Niggeler était principalement de faire connaître les exercices que les jeunes filles peuvent exécuter dans leurs vêtements habituels sans porter atteinte aux convenances.

M. Niggeler, le père des gymnastes suisses, est un élève d'Adolphe Spiess. Il enseigna d'abord à l'école normale de Münchenbuchsée, sous Grunholzer, et en 1852 il partagea le sort de son directeur et dut s'éloigner du jour au lendemain de l'établissement. M. Aimé Humbert, alors directeur de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, l'appela à la Chaux-de-Fonds et au Locle pour organiser la gymnastique dans les écoles industrielles de ces deux villes. En 1857, il fut appelé à l'école cantonale de Zurich, et depuis 1863 il dirige la gymnastique dans les écoles du canton de Berne.

M. Niggeler rédige, depuis 1858, la *Schweizerische Turnzeitung*, organe

(1) *Guide pour les exercices de gymnastique avec la barre de fer*, par J. Niggeler, chez tous les libraires (48 planches).

des sociétés de gymnastique suisses. Il a publié de nombreux ouvrages, en particulier une *Ecole de gymnastique pour les garçons et pour les filles*, qui en est à sa 7^{me} édition. Cet ouvrage a été traduit en français, il y a une quinzaine d'années, par MM. Lochmann et Dufresne. Mais le manuel, dans ses nouvelles éditions, est devenu un livre tout différent qui partage les matières de l'enseignement en années scolaires et offre ainsi toute facilité à l'instituteur. La renommée de cet ouvrage a franchi les frontières de la Suisse; la commission impériale autrichienne, chargée de faire des propositions au ministère pour l'introduction d'un manuel de gymnastique, a choisi le livre de M. Niggeler. On comprend le charme qu'il y a de se perfectionner sous un tel maître. Le tact, la douceur, la bienveillance du directeur du cours resteront dans tous les souvenirs, et ceux qui sont chargés d'enseigner la gymnastique aux jeunes filles feront bien de prendre exemple sur ce vieillard aux cheveux blancs, qui a consacré toute sa vie à la défense des plus chers intérêts de la jeunesse suisse.

Le directeur de l'éducation, M. Bitzius, assistait à la clôture du cours. Il témoigna de beaucoup de sympathie pour le corps enseignant, engageant les instituteurs qui avaient pris part au cours de mettre à profit les leçons qu'ils avaient reçues tout en usant de calme, de paix, de prudence, pour ne pas mécontenter les populations.

H. GOBAT.

• Privilèges curieux des instituteurs en Espagne au XIV^e siècle et un trait curieux du temps présent.

Le *Magisterio español*, de Madrid, nous communique dans des pages très curieuses les privilèges extraordinaires accordés par Henri IV de Transtamare, roi de Castille, aux instituteurs élémentaires pendant le courant du XIV^e siècle et qui, chose digne de remarque, ont été confirmés par les rois qui ont succédé à Henri IV jusqu'au roi don Carlos IV, au commencement de ce siècle. Par ces privilèges, dont le *Magisterio* donne le texte, il était défendu d'emprisonner les maîtres d'école *sans l'autorisation expresse du conseil royal*. Même en cas de meurtre, il n'était pas permis de sévir contre eux autrement que par une arrestation, sans le consentement du dit conseil, et cela sous peine d'une amende très forte qui allait à plusieurs mille francs. Un autre privilège était celui du port d'armes public ou caché pour leur défense personnelle. Ils avaient également le droit d'entretenir pour leur défense des esclaves ou domestiques et des coursiers de guerre comme les nobles. Quand un instituteur avait servi quarante ans et n'était plus en état d'enseigner, il était enjoint de par le roi de le faire jouir des avantages accordés aux ducs, comtes, marquis de la maison du roi et de le pensionner à l'instar de ceux-ci.

L'Espagne est toujours le pays des surprises. En voici un exemple intéressant tiré du *Magisterio* de Madrid. Un instituteur de Quintana de la Sierra, nommé Juan Macha Moreno, avait dernièrement refusé de remplir certaines fonctions d'église auxquelles son curé voulait l'astreindre. Celui-ci l'en punit en lui délivrant un certificat équivoque. L'instituteur

porta plainte à l'archevêque de Burgos, qui, par rescrit du 15 février 1880, donna gain de cause à l'instituteur en s'appuyant sur la loi de l'Etat de 1875, dont l'article 42 n'exige de l'instituteur primaire que l'obligation d'accompagner les enfants à la messe. Or, le curé exigeait du régent de son village qu'il accompagnât aussi les enfants aux vêpres. « Je vous invite, Monsieur le curé (ainsi écrit l'archevêque) à modifier le certificat demandé, afin d'éviter toute apparence d'avoir agi par vengeance ou tout autre motif peu honorable. »

Nous connaissons des pays, en Suisse, où jamais un instituteur, eût-il cent fois raison, n'aurait obtenu une justice pareille du chef de son diocèse

Caisse mutuelle de secours.

Les abonnés à l'*Educateur* ont pu lire à maintes reprises un pressant appel du Comité en faveur de la *Caisse mutuelle de secours*, destinée à venir en aide aux instituteurs pauvres ou malheureux. Il est bien à regretter que tous nos collègues ne montrent pas plus d'empressement à y adhérer. S'il est une œuvre charitable, philanthropique et chrétienne, c'est bien celle-là. Et lequel de nous peut être assuré de ne pas tomber, une fois dans sa vie, sous le coup de la maladie, de l'épreuve, du besoin momentané? Eh bien, cette Caisse a justement pour but de parer à de tels coups, d'adoucir l'infortune, de nous aider dans le malheur! Oh! qu'il serait beau de voir les 1200 membres de notre association pédagogique faire tous partie de la Caisse mutuelle de secours! Quel bien ne pourrions-nous pas faire en versant la modique cotisation de 50 centimes par an! Cela permettrait au Comité de secourir bien des collègues infortunés et d'en faire, sinon des heureux, du moins des *soulagés*, des *reconnaisants*. Ce serait bien le cas de dire alors que les petits ruisseaux font les grandes rivières, que le grain de moutarde est devenu un arbre au bienfaisant ombrage et au fruit délicieux, et que nous ne nous aimons pas seulement en paroles, mais en effet et en vérité. Ainsi, chers collègues, décidez-vous à faire acte de fraternelle solidarité en répondant au chaleureux appel du Comité, auquel joint sa voix un vieux collègue que vous avez souvent acclamé dans nos Congrès. Qu'on ne puisse pas dire que c'est une vaine parole que celle qui a si souvent retenti parmi nous et qui est la devise des vieux Suisses : *Un pour tous, tous pour un!*

Educateurs, sous le regard divin,
Unissons-nous et tendons-nous la main!

Rodolphe GUILLOD.

CORRESPONDANCE

Coppet, le 25 février 1801.

Le bienveillant accueil que l'*Educateur* a fait aux précédents comptes-rendus des travaux de la société pédagogique *Vaud-Genève*, nous engage à venir de nouveau placer sous les yeux de ses lecteurs les principaux

sujets qui ont été à l'ordre du jour des séances de cette société pendant ces deux dernières années.

Cette période a été marquée par des travaux sérieux et pleins d'actualités; il suffit pour s'en convaincre de citer: « l'organisation des Caisses » d'épargne scolaires; le développement physique de l'enfant; la lecture; » les causes qui font désertir la campagne aux jeunes gens; les moyens à » employer pour tenir l'instituteur en haleine et continuer son développement intellectuel, etc., etc. »

Nous ne reviendrons pas sur l'organisation des Caisses d'épargne scolaires; le rapport concernant cette question a paru dans le numéro 15 de l'*Educateur* de 1879.

MM. Rey et Crausaz ont montré dans leurs rapports que les programmes des écoles primaires ne tiennent pas suffisamment compte du développement physique des enfants. Ils signalent comme nécessaire l'enseignement de la gymnastique dans toutes les écoles, et à ce sujet ils rappellent que les peuples anciens nous devançaient dans cette partie de l'éducation de la jeunesse. La tâche imposée par les programmes scolaires exige en outre une tension d'esprit et une tranquillité de corps trop prolongées, c'est pourquoi il serait urgent de faire suivre chaque leçon d'une récréation de quelques minutes. De plus, le congé du samedi serait mieux placé au milieu de la semaine, soit le mercredi ou le jeudi comme cela est déjà pratiqué dans le canton de Genève. Le mobilier de classe est aussi soumis à un sérieux examen de la société: Vaud-Genève émet le vœu que les autorités supérieures s'occupent activement de ce point si important.

La question de la lecture a été examinée sous deux points de vue: M. Denis a parlé de *la lecture en général* et M. Chaponnier des *qualités d'un bon manuel de lecture*.

Le premier fait ressortir tous les avantages d'une bonne lecture; c'est pourquoi, ajoute-t-il, on ne saurait trop insister sur l'importance de cet enseignement dans nos écoles. Il faut particulièrement donner ses soins à l'intonation, à la prononciation et à l'intelligence du texte. A cet effet, continue M. Denis, le maître doit premièrement lire le morceau qui fera l'objet de la leçon, puis, après avoir lu, les élèves devront faire un extrait qui pourra être mis en regard avec le morceau original. Les sujets qui doivent être choisis sont particulièrement les récits historiques, les scènes de voyage, les descriptions géographiques, les traités d'histoire naturelle, etc., etc.

Dans la composition d'un livre de lecture, M. Chaponnier voudrait plus de simplicité et de clarté, des morceaux mieux choisis, mieux gradués et non élaborés à coups de ciseaux comme ceux que nous avons actuellement dans nos écoles. Il ne conçoit de livre de lecture que sortant tout entier de la plume de son auteur. — Ce dernier point est cependant mis en doute par quelques membres qui contestent qu'un auteur puisse traiter avec le même bonheur tous les sujets ou tous les genres d'écrits.

Un livre de lecture, d'après M. Chaponnier, doit en outre toucher à toutes les branches du programme scolaire, mais toujours dans un style

simple et non émaillé de mots techniques, comme cela se rencontre trop souvent. Une tendance éducative doit prédominer dans ce manuel. Enfin, au point de vue intuitif et pratique, l'auteur du rapport en question verrait avec plaisir des vignettes intercalées dans le texte, des notes explicatives au bas des pages, des questionnaires à la fin des chapitres, des caractères d'impression bien nets. Enfin, les qualités essentielles de cette sorte d'ouvrages doivent consister dans une reliure à toute épreuve et surtout dans un prix abordable à toutes les bourses.

Nous passerons rapidement sur les autres questions qui ont été présentées dans les séances de la société « Vaud-Genève ». Il a été reconnu que ce n'est pas l'instruction qui fait désertir les campagnes, mais bien plutôt certaines lois sociales, basées soit sur des principes naturels, soit sur des tendances peut-être exagérées, mais qui n'ont rien à faire avec l'école. Plusieurs considérations secondaires viennent aussi à l'appui des conclusions des rapporteurs.

Dans un travail intéressant, M. Rey parle des moyens à employer pour *tenir l'instituteur en haleine et continuer son développement intellectuel*; il mentionne en premier lieu les *conférences pédagogiques* comme remplissant fort bien ce but ainsi que le démontre M. Joos dans la conférence que celui-ci donna à Paris lors de la dernière exposition universelle. M. Rey signale ensuite les bibliothèques pédagogiques, où il serait possible à l'instituteur de puiser largement toutes les connaissances dont il a besoin. L'organisation de cours réguliers, les concours et les examens annuels sont aussi appréciés comme ils le méritent.

Il est reconnu que l'instituteur, s'il veut se livrer à ses fonctions avec toute l'ardeur et tout le zèle dont il est capable, doit être à l'abri d'une trop grande préoccupation matérielle et de toute tracasserie.

M. Jousson, dans un rapport consciencieux, combat *l'émulation* en se plaçant au point de vue chrétien. Il fonde son opinion sur ce que les Saintes-Ecritures proclament toujours l'humanité et le renoncement à soi-même. Ces principes un peu absolus, sont reconnus impraticables pour l'école qui ne peut se passer de quelque encouragement.

Le reproche qu'on fait à l'instruction *de détruire le respect que les enfants doivent à leurs parents*, est reconnu non fondé. Si on soulève ce grief, c'est uniquement par esprit de critique ou de jalousie et non avec connaissance de cause. M. Rollier et M. Jacquet, tous deux rapporteurs, rejettent ces reproches sur les parents qui ne craignent pas de discuter toutes les questions devant leurs enfants, ou ont à l'égard de ces derniers une faiblesse impardonnable.

Dans ses dernières séances, la société « Vaud-Genève » s'est occupée de la question des *examens annuels*; question qui sera discutée cette année à Neuchâtel. Comme la discussion sur cet important sujet n'est pas close, nous nous contenterons de citer les conclusions du rapport de M. Delafontaine qui, après avoir reconnu que *les examens annuels ne sont pas l'expression de l'état intellectuel des écoles*, voudrait les modifications suivantes en ce qui concerne le canton de Genève :

1° Les examens de classifications devraient être annuels et non semestriels ;

2° Ils doivent être faits par une Commission *ad-hoc* et le matin seulement ;

3° Quant aux examens oraux, chaque élève ne doit être interrogé que sur une branche ;

4° Les concours doivent être supprimés et remplacés par un examen donnant droit au certificat d'études primaires.

Enfin, nous ne terminerons pas sans rappeler que dans une séance extraordinaire, la conférence a entendu un rapport très détaillé, rédigé par une Commission spéciale, sur les différentes collections de dessin qui, au printemps 1880, ont été successivement exposées dans les chefs-lieux des cantons de la Suisse romande. Quelques vœux ont été votés et présentés aux autorités supérieures des cantons sus-mentionnés.

Ajoutons pour compléter cet aperçu que la société « Vaud-Genève » suit une voie prospère et qu'elle s'efforce toujours plus à travailler pour le bien de nos écoles et partant de notre chère patrie.

Elle a célébré, le 19 août 1880, le 4^{me} anniversaire de sa fondation par un joyeux banquet qui n'a pas peu contribué à cimenter les liens qui unissent les instituteurs genevois et vaudois.

H. AMIET.

BIBLIOGRAPHIE

LES ENNEMIS DE L'ENFANCE, conférence par le Dr Boéchat. — Paris et Genève, Sandoz et Fischbacher, 1881. 33 pages.

Dans cet opuscule très instructif, clairement écrit et marqué au coin d'une sollicitude vraiment philanthropique, M. le Dr Boéchat, originaire du Jura, établi à Fribourg, signale les principales causes des maladies de l'enfance. A côté de l'idolâtrie des enfants qui fait des mères les esclaves des bébés au détriment des premières et des seconds, il y a le défaut contraire provenant de l'insouciance. L'inconduite du mari est un autre ennemi de l'enfance. Viennent les habitations malsaines, le système absurde de vêtement, une alimentation défectueuse, trop abondante ou misérable, le biberon malpropre, le mauvais lait, l'absence de lotions, le mauvais air, etc. Nous ne pouvons qu'indiquer, en nous bornant à la première enfance. Car la seconde enfance a aussi ses misères, que M. Boéchat analyse avec la même sagacité. Nous recommandons ce petit livre à tous ceux qui s'occupent de l'enfance.

A. D.

LEÇONS DE CHOSES, cours méthodique comprenant les matières du programme officiel, par le Dr Saffray, livre du maître. — Paris, librairie Hachette et C^{ie}, 1881, pages in-8°.

Cet ouvrage se distingue par sa grande simplicité; il met la science élémentaire à la portée des enfants; plus que cela, il les captive. Il est pratique surtout, et d'une lecture facile. Les thèmes en sont variés, la matière abondante, peut-être trop. La terre, les astres, l'air, l'eau, le feu, les matériaux qui servent à construire une maison, les métaux, les minéraux, les plantes textiles et autres, les céréales, les modes d'éclairage et de chauffage, les aliments solides et liquides, les papiers, les images, les outils, le corps humain même avec ses différentes parties et fonctions, tout y a sa

place, chaque sujet y est traité avec le même intérêt. Le style en est coulant et animé, les descriptions graduées, claires, précises, souvent gracieuses. Par ci, par là, une anecdote piquante vient surprendre le lecteur. Pour l'étude de ce livre, on se servira avec succès du questionnaire qui termine chaque chapitre. M. V.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — D'après les examens de recrues pour l'année 1880, les cantons se rangeraient dans l'ordre suivant : Bâle-Ville, Genève, Thurgovie, Zurich, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Vaud, Neuchâtel, Soleure, Grisons, Zoug, Glaris, Obwald, St-Gall, Bâle-Campagne, Appenzell (Rh.-Ext.), Berne, Lucerne, Fribourg, Schwytz, Valais, Nidwald, Uri, Appenzell (Rh.-Int.). Nous avouons ne pas avoir une confiance très grande à ces résultats pour beaucoup de motifs que l'on comprendra en voyant la place assignée à certains cantons. Dès le début, nous avons prévu ce qu'il y aurait d'inexact dans cette statistique.

— Le *Magisterio* de Madrid, du 20 novembre, en citant les noms des principaux représentants des divers pays qui ont assisté au Congrès de Bruxelles, ne cite aucun *nom suisse*. Nous avons cependant vu les noms de M^{mes} Portugall et Progler indiqués par une feuille française. Du délégué de Vaud, M. Sylvius Chavannes, de Lausanne, qui avait, à ce que nous croyons, le caractère d'un délégué fédéral, pas un traître mot.

BERNE. — L'assemblée annuelle de la société établie pour l'entretien de l'exposition scolaire de Bernes s'est réunie, sous la présidence de M. Kummer, ancien directeur de l'instruction publique. Il résulte du rapport de M. Lüscher, directeur d'école, qu'elle a été visitée en 1880 par deux mille personnes; que les dépenses se sont élevées à 2,416 fr. et qu'il y a un déficit de 85 fr. 60 cent. Il signale des envois de Paris, Berlin, Stuttgart, Vienne, Pétersbourg. Le *Pionnier*, organe de l'exposition, rédigé par M. Lüthy, a six cents abonnés. Les sociétaires sont au nombre de 280. M. Lüthy a reçu des remerciements pour le zèle infatigable qu'il a déployé dans la direction de l'institution.

ZURICH. — Le jour anniversaire de la fête d'Uster, M. Schæppi ancien conseiller d'éducation, a prononcé un discours où il relève le fait saillant que le budget de l'école, qui ne portait que 45.000 fr. il y a un demi-siècle, en porte aujourd'hui 1,700,000 fr. M. Schæppi signale les autres progrès accomplis dans le monde, en montrant aussi le revers de la médaille, c'est-à-dire la misère des classes laborieuses, qui ne diminue pas en proportion de ces progrès. (*Beobachter*, du 21 janvier 1881.)

— Quelques élèves de l'école normale de Kussnach se sont publiquement déclarés athées au dernier recensement, ce qui a causé un émoi dans le public et la presse. Le *Beobachter* estime qu'un instituteur a le droit de se dire athée aussi bien qu'un capitaliste et que l'Etat a banni l'enseignement religieux de l'école pour que l'instituteur athée puisse continuer à enseigner quand même. Ce raisonnement nous paraît tout-à-

fait erroné. En bannissant l'enseignement confessionnel, on a voulu simplement respecter les convictions de tous et de chacun. Or, ce n'est pas les respecter que de faire profession publique et gratuite d'athéisme. Le fanatisme de l'incrédulité n'est pas moins dangereux que celui de la croyance.

BALE-CAMPAGNE. — La commune de Pratteln a accordé à un maître d'école qui, pendant trente-trois ans, a usé ses forces au service de l'instruction de la jeunesse, une pension de retraite de 600 fr. « C'est, dit la *Suisse libérale*, de Neuchâtel, du 1^{er} février, un bel exemple à suivre. »

VAUD. — Tous les amis des lettres ont appris avec bonheur que M. Eugène Rambert, professeur de littérature française à l'école polytechnique de Zurich, reprenait la chaire qu'il avait occupée, il y a vingt ans de cela, à l'académie de Lausanne. Bien que M. Rambert fût fort à sa place à Zurich pour y servir de trait d'union entre la Suisse allemande et la Suisse française, et qu'il ait rempli cette mission d'une façon distinguée, le véritable centre de l'auteur des *Alpes* et de la *Vie de Vinet*, est à Lausanne, au cœur de ce coin de terre qu'il aime par-dessus tout et de ce bleu Léman qui l'attirait depuis longtemps. Si la littérature compte M. Rambert parmi ses représentants les plus autorisés, la science de l'enseignement lui doit aussi des rapports remarquables et une édition révisée de la *Chrestomathie* de Vinet, dont nous aurions dû depuis longtemps entretenir nos lecteurs comme d'une des publications les plus utiles aux instituteurs, à la jeunesse et aux amis des lettres.

— On nous prie d'annoncer le décès de M. Constant Huguet, instituteur primaire depuis vingt-six ans à Bursins près Rolle, et qu'on représente comme un instituteur dévoué. Quelques jours avant sa fin prématurée (il est mort à l'âge de 45 ans), il enseignait encore. Son fils, instituteur depuis quatre ans, marche sur ses traces. La femme du défunt dirige une école enfantine.

Ephémérides pédagogiques.

Naissances.

MARS.

- 13 1766. M^{me} Necker de Saussure, née à Genève et morte au même lieu, le 13 avril 1841; auteur de l'*Education progressive*, couronnée par l'Académie française.
- 13 1781. Wyss (Jean-Rodolphe), né à Berne et mort au même lieu, le 31 mars 1831; auteur du *Robinson suisse*.
- 21 1763. Richter (Jean-Paul), né à Wunsiedel, mort à Bayreuth, le 14 novembre 1825; auteur des romans pédagogiques de *Levana Ficlein*. *Maria Wuz*.
- 22 1663. Francke (Auguste-Hermann), fondateur de la maison des orphelins de Halle, chef de l'école pieuse; né à Lubeck et mort à Halle le 8 juin 1727.
- 28 1592. Comenius (Komensky, Jean-Amos), évêque morave, né à Brod, ou à Nivnitz, près de Koma, mort à Amsterdam le 15 novembre 1670; le plus grand pédagogue du XVII^e siècle, le fondateur de la méthode intuitive, le précurseur de Pestalozzi.

PARTIE PRATIQUE

Problèmes pour les élèves.

1. Un tonneau contenait 2500 litres. On en a successivement retiré un tonneau de 285 l, un 2^e de 163 l, un 3^e de 115 l, deux de 90 l chacun et un 6^e de 69 l. Combien reste-t-il de litres dans le tonneau ? — *Réponse : 1688 litres.*

2. Dans une ville il a été abattu pendant l'année 1880 : 1462 bœufs du poids moyen de 577 kg, 341 vaches de 375 kg, 2556 porcs de 125 kg, 3393 veaux de 54 kg et 1857 moutons de 40 kg. Combien a-t-il été abattu de pièces de bétail ? Quel est le poids total ? — *Réponse : 9.609 pièces de bétail, 1.548.451 kg.* (Proposé par M. GUILLOD, à Granges.)

3. Calculer la valeur totale de cette viande aux prix suivants : le bœuf à fr. 1,75 le kg, la vache à fr. 1,20, le porc à fr. 1,95, le veau à fr. 1,90 et le mouton à fr. 1,85 ? — *Réponse : fr. 37 202.327,50.*

(Proposé par M. GUILLOD, à Granges.)

4. En revendant à raison de fr. 1,80 le kg un fût d'huile qui lui coûtait fr. 1,55 le kg, un épicier a réalisé un bénéfice total de 26 fr. A combien lui revenait ce fût d'huile ? *Réponse : à fr. 161,20.*

(Extrait du *Manuel général* des instituteurs français.)

5. On achète 12 pièces de drap de 75 mètres chacune au prix de fr. 13,60 le mètre, payables dans 6 mois, avec la faculté de devancer le terme du paiement, moyennant un escompte de 10 % par an. On a payé la moitié comptant et le reste au bout de 3 mois. Combien a-t-on dû donner en tout ? — *Réponse : 11781 fr.*

6. Il faut 1 hect. 15 de froment pour ensemençer un champ de 40 ares. Combien faudra-t-il pour ensemençer un champ ayant la forme d'un trapèze et mesurant 257 m. à l'une des bases, 219 m. à l'autre et 75^m,5 de hauteur ? — *Réponse : 5 hect. 17 lit.*

CALCUL MENTAL

Degré inférieur.

Combien coûtent deux objets aux prix suivants : 1^{er} objet 20 c., 2^d, 30 c. ? 30 et 40 ? 50 et 20 ? 40 et 30 ? 50 et 15 ? 50 et 25 ? 50 et 35 ? 60 et 25 ? 60 et 35 ? 25 et 15 ? 35 et 15 ? 35 et 25 ? 45 et 35 ? 55 et 45 ? etc.

J'ai 50 c.; combien me restera-t-il si je dépense 10 c. ? 20 c. ? 40 c. ? 15 c. ? 25 c. ? 35 c. ? 45 c. ? etc. Si j'avais 1 fr., combien me resterait-il après avoir dépensé 20 c. ? 30 c. ? 40 c. ?... 15 c. ? 25 c. ? 35 c. ? etc.

A 10 c. pièce, que coûteront 2 objets ? 4, 6, 7, 9, 5, 8, 10 objets ?

Avec 1 fr., combien puis-je avoir d'objets à 10 c. pièce ? à 20 c. pièce ? à 25 c. ? à 50 c. ? à 5 c. ?

Degré moyen.

A 40 c. le kg, combien coûtent 7 kg de pain ? Que revient-il sur 5 fr. ? sur 10 fr. ? sur 20 fr. ? Même exercice en changeant le prix du pain, par exemple à 38 c., 36 c., 42 c., etc.

J'ai donné 6 fr. pour 4 kg d'huile, que coûte le kg? Que coûte le kg de marchandise à fr. 3,60 les 4 kg? fr. 3,80 les 5 kg; fr. 4,20 les 7 kg; fr. 6,30 les 9 kg? etc.

A fr. 1,30 le kg, combien peut-on avoir de kg. de marchandises pour fr. 3,90? fr. 6,50? fr. 9,10? fr. 11,70? etc.

Degré supérieur.

Pour faire un ouvrage en 60 jours, il faut employer 24 ouvriers. Combien faudrait-il d'ouvriers pour le faire en 30 jours? en 20 jours? en 12 jours? en 10 jours? en 5 jours? en 4 jours? en 2 jours? en 1 jour?

Au 5 %, calculez l'intérêt de 600 fr. pour un an? pour un an et 6 mois? pour un an et 4 mois? pour un an et 8 mois? pour 3 mois? pour 4 mois? pour 9 mois? pour 10 mois? etc.

En déduisant 10 % d'escompte, calculez ce que l'on doit pour les factures suivantes : 1° 80 fr.; 2° 90 fr.; 3° 150 fr.; 4° 180 fr.; 5° 230 fr.; 6° 345 fr.? etc.

MATHÉMATIQUES

Problèmes pour les sociétaires.

a) Pour les instituteurs :

Nous avons reçu la communication suivante, destinée à la partie pratique du journal. Bien qu'elle nous paraisse peu accessible au plus grand nombre de nos lecteurs, nous l'insérons volontiers et publierons les réponses auxquelles elle donnera lieu.

Un négociant de notre ville a fait à ses créanciers des propositions qui reviennent à celles du problème suivant :

Ayant eu la curiosité de calculer la moins-value qui en résulte pour une créance de 100 francs, j'ai été conduit à faire la somme d'une série de la forme $1 + 2r + 3r^2 + \dots + nr^n$.

Cette série n'étant pas une progression, ni une série récurrente, j'ai dû avoir recours au calcul différentiel pour en faire la somme, et j'ignore s'il est possible d'y arriver par l'algèbre seule. Elle n'est mentionnée dans aucun des ouvrages sur les intérêts composés et annuités, que j'ai eus à ma disposition.

XXIV. Une entreprise fait appel aux capitaux dans les conditions suivantes :

Pour chaque créance de 100 fr., il en sera remboursé annuellement la n^{e} partie, en sorte qu'elle sera éteinte dans n années : de plus, il sera payé annuellement l'intérêt du capital dont l'entreprise aura joui durant cette année, calculé à un taux supérieur de d francs au taux normal estimé à i francs.

On demande la formule pour calculer la plus-value actuelle de chaque créance de fr. 100.

H. KAMM, Lausanne.

b) Pour les institutrices :

23. Un billet de fr. 835 a subi une retenue de fr. 3,75 pour l'escompte à 6 %; on sait qu'il a été escompté le 7 mars; donner la date de son échéance.

24. La livre de bougies (0^{kg},500) coûte fr. 1.50; chaque bougie a 17 cm de long; on en consomme 32 mm par heure. Supposons qu'au lieu de bougie on brûle de l'huile à fr. 0,65 le demi-kg, à raison d'un kg pour 6 jours de 5 heures. On demande la différence des deux dépenses par mois de 30 jours?

Réponses aux problèmes du N° 4, pages 62 et 63.

XXI. Le 1^{er} doit, pour frais de billard, fr. 0,80; le 2^e doit fr. 2,40, et le 3^e doit fr. 2,70.

21. La pièce de 5 francs ne vaut plus que fr. 4,70; sa valeur a donc diminué de 30 centimes.

22. Il faut prendre 12 pièces de 5 francs et 18 pièces de 2 francs.

Solutions et démonstrations exactes.

XXI, XXII et XXIII. MM. E. Hulliger, Locle; C. Gauchat, Cortaillod; J.-L. Ellenberger, Lausanne; P. Droz, Travers; P. Maillefer, Couvet; D. Girod, Tramelan; E. Pelet, Renens; A. Béguin, Crêt-du-Loche; A. Stebler, Locle; un abonné, Château-d'Œx.

XXII et XXIII. MM. H. Kamm, Lausanne; J. C., Genève.

XXI. MM. Crottaz, Daillens; G. Bünzli, Coffrane; E. Charbonnier, Ferlens, et une abonnée du Locle.

21 et 22. M^{lles} I. Challandes, Fontaines; E. Gabus, L. M. et une abonnée, Locle; I. Ducret, Versvey, et M^{me} E. Addor, Mauborget.

Solution du problème XXI.

Soient x le nombre de parties perdues par le premier et y le nombre de parties perdues par le troisième; le nombre de parties perdues par le deuxième sera : $3x$ et le nombre de parties jouées : $(x + 3x + y)$. Nous aurons les équations suivantes :

$$\begin{array}{rcl} 20(3x + y) - 40x & = & 700 \\ 20(x + y) - 40 \times 3x & = & -260 \\ \hline 20x + 20y & = & 700 \\ -100x + 20y & = & -260 \\ \hline 120x & = & 960 \\ x & = & 8; \text{ d'où } 3x = 24 \end{array}$$

On trouve ensuite :

$$y = 27$$

$$x + 3x + y = 8 + 24 + 27 = 59$$

Réponses : Le 1^{er} doit $0,10 \times 8 = \text{f. } 0,80$

Le 2^{me} doit $0,10 \times 24 = \text{f. } 2,40$

Le 3^{me} doit $0,10 \times 27 = \text{f. } 2,70$

G. BÜNZLI.

Démonstration des théorèmes XXII et XXIII.

XXII. Le produit dont il s'agit peut être représenté ainsi :

$$(a - 3n)(a - n)(a + n)(a + 3n) = (a - 3n)(a + 3n)(a - n)(a + n) \\ = (a^2 - 9n^2)(a^2 - n^2) = a^4 - 10a^2n^2 + 9n^4;$$

en y ajoutant $16n^4$, on obtient : $a^4 - 10a^2n^2 + 25n^4$, c'est-à-dire le carré de $a^2 - 5n^2$.

XXIII. Cette proposition n'est qu'un corollaire de la précédente ; en effet, dans ce cas, $n = \frac{1}{2}$ et $16n^4 = 1$, M. P.-E. BARBEZAT, Neuchâtel.

*Examens en obtention du certificat d'études facultatif dans le
10^e arrondissement scolaire du canton de Berne.*

SUJET DE COMPOSITION

LETTRE A UN CHEF DE GARE.

En descendant du train, vous avez oublié dans le wagon un objet quelconque ; réclamez-le, par lettre, au chef de gare d'une station principale et faites-en une description exacte.

DICTÉE

VOYAGE EN BALLON.

L'air était pur, le vent modéré ; le *Victoria* monta presque perpendiculairement à une hauteur de mille cinq cents pieds. A cette élévation, un courant plus marqué porta le ballon vers le sud-ouest. Quel magnifique spectacle se déroulait aux yeux des voyageurs ! Le pays se distinguait par une extrême fertilité. Des sentiers sinueux et étroits s'enfonçaient sous des voûtes de verdure. On passait au-dessus des champs cultivés de tabac, de maïs, d'orge en pleine maturité ; çà et là de vastes rizières avec leurs tiges droites et leurs fleurs de couleur purpurine. On apercevait des moutons et des chèvres renfermés dans de grandes cages élevées sur pilotis, ce qui les préservait de la dent du léopard. Une végétation luxuriante s'échevelait sur ce sol prodigue. Jules VERNE.

Questions :

1. Indiquez le sujet de la première proposition : *L'air était pur.*
2. Quel est le verbe de cette même proposition et à quel temps est-il ?
3. Quel est le rôle du mot *pur* dans cette proposition ?

QUESTIONS D'ARITHMÉTIQUE

N^o 1. $75864 \times 907 : 79 =$ Réponse : 870995, reste 43.

N^o 2. Un négociant achète une tonne de pétrole pesant net 108 kg, à 27 $\frac{1}{2}$ centimes le kg. Sachant qu'un litre de pétrole pèse 900 grammes, déchet compris, combien gagne-t-il en le revendant 30 cent. le litre ?
— Réponse : fr. 6,70.

N° 3. Combien coûtera un parquet de 5^m,47 de longueur sur 4^m,50 de largeur, à 6 fr. 50 le m²? — *Réponse* : 157 fr. 95.

N° 4. Un tas de foin mesure 8^m,60 de longueur, 4^m,50 de largeur et 3^m,80 de hauteur. Après l'avoir payé en bloc 900 fr., on le revend en détail à 7 fr. le m³. Que gagnera-t-on si on a eu 18 fr. 50 de frais? — *Réponse* : 110 fr. 92.

N° 5. A a emprunté le 15 février 865 fr. 50, à 4½% l'an. Il rembourse capital et intérêt le 12 novembre de la même année. Combien a-t-il payé (année civile)? — *Réponse* : 894 fr. 31.

N° 6. Que vaut actuellement un billet de 680 fr., payable à 90 jours de date, le taux de l'escompte étant de 5¾% l'an, frais compris (escompte en dehors, année civile)? — *Réponse* : 670 fr. 35.

NB. Quatre problèmes justes, à choix, donnent la note maximum.

(Envoyé à l'*Educateur* par M. H. GOBAT, professeur à Corgémont.)

LE LAC DE CÔME.

Dictée pour le degré supérieur.

Les rives du lac de Côme ne sont point environnées, comme celles du lac de Genève, de grandes pièces de terre bien closes et cultivées selon les meilleures méthodes, choses qui rappellent l'argent et la spéculation. Ici, de tous côtés, je vois de nombreuses collines d'inégales hauteurs que recouvrent de multiples bouquets d'arbres qu'a plantés le hasard et que les mains de l'homme n'ont point encore gâtés ni forcés à produire du revenu. Au milieu de ces collines aux formes admirables et se précipitant vers le lac par des pentes toutes singulières, je puis garder les illusions des descriptions du Tasse et de l'Arioste. Tous ces spectacles, quelles que soient les dispositions du voyageur, sont nobles et tendres; ils parlent d'amour et aucun ne rappelle les laideurs d'une civilisation surannée.

Les villages situés à mi-côte sont cachés par de grands arbres, et au-dessus des sommets de ces arbres s'élève l'architecture charmante de leurs jolis clochers. Si par hasard quelque petit champ de soixante à quatre-vingts pas de large vient interrompre de temps à autre les bouquets de châtaigniers et de cerisiers sauvages, les yeux satisfaits voient croître des plantes plus vigoureuses qu'on n'en saurait trouver ailleurs. Par delà ces collines, dont le faite offre des ermitages que voudraient habiter les amants de la nature, les yeux étonnés aperçoivent les pics des Alpes couverts de neige et dont l'austère sévérité rappelle les malheurs de la vie. L'imagination est touchée par le son lointain qu'exhalent les cloches des villages cachés sous les arbres : ces sons, portés sur les eaux qui les adoucissent, prennent une teinte de douce mélancolie et semblent dire à l'homme : « O homme, toi qui vois s'enfuir la vie et qui as de la peine à trouver le bonheur, garde-toi d'être difficile envers celui qui se présente ; hâte-toi, jouis-en, mais avec modération. »